

Paris, le 25 novembre 2020

## **Service d'accès aux soins (SAS) : échec assuré sans la médecine de ville !**

Le Ministère des Solidarités et de la Santé vient de publier la liste des 22 projets pilotes retenus pour l'expérimentation du SAS à partir de janvier 2021. L'analyse de ces différents projets est riche d'enseignements : il s'agit d'une expérimentation essentiellement centrée sur les SAMU sous l'égide de l'hôpital.

En effet, la plupart des projets sélectionnés ont été pensés et élaborés par les SAMU et les hôpitaux concernés. Quelques médecins régulateurs libéraux ont été ici ou là sollicités ou cités. Des pressions politiques sont intervenues dans les choix, ce qui ne permet pas une équité de sélection sur des critères de sélection pourtant connus.

Retenons quelques rares projets vraiment co-construits avec les médecins de ville, et intégrant largement les médecins libéraux dans l'organisation et la gouvernance du SAS.

C'est pourquoi la CSMF est très inquiète sur cette expérimentation qui semble malheureusement vouée à l'échec :

- le financement de ce service d'accès aux soins est essentiellement centré sur l'hôpital ; au mieux, il permettra de renforcer la régulation libérale, avec les moyens nécessaires. Cette régulation libérale devra partout couvrir les heures d'ouverture des cabinets médicaux, en journée et en semaine, alors qu'elle est aujourd'hui organisée dans une dizaine de départements seulement. L'accès au SAS devra pouvoir se faire par un numéro dédié aux soins ambulatoires (le 116 117 par exemple) et la régulation être pratiquée de façon délocalisée, ce à quoi un nombre important de SAMU sont à ce jour opposés.
- aucun financement n'est prévu pour favoriser la prise en charge des soins non programmés par les médecins libéraux dans leurs cabinets. L'échec de la négociation conventionnelle actuelle s'accompagnera forcément de l'échec du

service d'accès aux soins. Le but poursuivi est d'éviter de se rendre dans les services d'urgences ; il ne sera atteint que si le Gouvernement se décide enfin à financer correctement la prise en charge des « urgences ressenties » par la médecine de ville, à hauteur de l'engagement des médecins libéraux.

La CSMF appelle donc le Gouvernement à revoir sa copie :

- la sélection des projets doit être drastique ; ceux qui n'impliquent pas de façon équitable la médecine libérale ne devraient pas être retenus.
- L'organisation et la gouvernance du SAS dans chaque département doivent être co-construits avec les médecins généralistes et spécialistes libéraux; le SAS doit permettre d'associer ville et hôpital sans prééminence, en excluant l'organisation de la permanence des soins qui doit rester sous la gouvernance exclusive des médecins libéraux.
- la mise en place d'un service d'accès aux soins ne pourra se faire qu'avec le financement adéquat et significatif des soins non programmés pris en charge en ville. Ce n'est qu'à cette condition que les urgences hospitalières seront recentrées sur ce qu'elles devraient être : un recours hospitalier de référence et de gravité.

Encore une fois, organiser le recours aux soins en partant des structures hospitalières publiques reste le travers majeur de notre système de santé.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président  
06 07 86 08 83  
[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Adrien Chapron  
01 43 18 88 17 / [com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

**Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) [www.csmf.org](http://www.csmf.org)**

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*



*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*